



Eolien en mer : objectif 15 GW en 2030 !

L'éolien offshore est riche en actualité : publication du 2^{ème} appel d'offres, proposition d'une Directive de Planification Spatiale Maritime (PSM) par la Commission européenne. Pour France Energie Eolienne (FEE), la planification de l'espace maritime est plus que jamais indispensable pour tirer parti du gisement exceptionnel de l'éolien offshore français dans les meilleures conditions et atteindre 15 GW en 2030.

Le 13 mars 2013, la Commission européenne a déposé une proposition de directive de PSM au Conseil européen, avec une entrée en vigueur possible à partir de 2014.

Le 18 mars, le gouvernement a publié comme annoncé le cahier des charges du 2^{ème} appel d'offres sur l'éolien en mer. Ce dernier se révèle sans surprise que ce soit pour les zones déjà identifiées, les puissances retenues et les conditions de candidature.

Cependant, avec une mise en service programmée entre 2021 et 2023, France Energie Eolienne déplore que l'engagement initial de l'Etat français de 6 GW d'éolien offshore en 2020 ne soit pas tenu.

Pour France Energie Eolienne, la France dispose d'un important potentiel éolien offshore essentiel pour la transition énergétique. Une vision renouvelée pour l'éolien l'offshore sera seule capable de garantir un développement harmonieux et de consolider une filière industrielle pérenne.

A l'occasion du Grand débat sur la transition énergétique, France Energie Eolienne propose pour la filière offshore :

- La mise en œuvre d'une planification de l'espace maritime identifiant d'une manière concertée les zones de développement potentiel,
- La mise en place d'un cadre administratif et réglementaire plus adapté,
- Des mesures de réduction des coûts et des risques.

La carte des zones techniquement favorables révèle un potentiel de 80 GW pour l'éolien offshore posé. Si les conditions précédentes sont enfin réunies, FEE estime tout à fait réaliste de mettre en service 15 GW à l'horizon 2030.

Pour Philippe Gouverneur, Président de la Commission Offshore de FEE, « *Le potentiel de l'éolien offshore en France est aujourd'hui une réalité. Nos voisins européens, l'Allemagne et le Royaume-Uni l'ont déjà compris en adoptant une planification depuis quelques années, qui leur permet d'exploiter leur potentiel beaucoup plus rapidement et dans la conciliation des différents usages de l'espace maritime. La France doit à son tour suivre cette voie* ».

A propos de France Energie Eolienne (FEE)

Fondée en 1996, l'association France Energie Eolienne œuvre à la promotion de cette énergie en France et le développement de la filière industrielle éolienne. Elle regroupe la majorité des professionnels de l'éolien : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études.

FEE les représente auprès des pouvoirs publics, européens, nationaux et locaux, ainsi qu'auprès des instances de régulation.

Contact presse : Agence RPCA. Tél : 01 42 30 81 00

Cathy Bubbe / Anne-Sophie Leinot / Maxime Godart

c.bubbe@rpca.fr / as.leinot@rpca.fr / m.godart@rpca.fr

Contact FEE : Agnès Gorczyca. Tél : 06 71 25 49 67, agnes.gorczyca@fee.asso.fr